



14ème législature

Question N° : 712	De Mme Marietta Karamanli (Socialiste, républicain et citoyen - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > télécommunications	Tête d'analyse > Internet	Analyse > formation. jeunes.
Question publiée au JO le : 10/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'amélioration des droits des individus en matière d'accès aux informations numériques et notamment des plus jeunes. Une mission parlementaire d'information commune sur les droits de l'individu dans la révolution numérique a déposé un rapport en juin 2011. Plusieurs de ses recommandations pourraient être utilement mises en œuvre. En matière d'éducation, le rapport suggérait de mettre en place un enseignement spécifique d'éducation au numérique dans le cadre de l'éducation civique, de donner plus de place dans le brevet informatique et internet (B2i) à l'apprentissage de l'usage responsable de l'Internet, de développer davantage cet apprentissage à l'école primaire, d'améliorer la formation des enseignants aux outils et services numériques, d'accroître la possibilité donnée à chaque élève de disposer d'un outil individuel et mobile permettant de se connecter au réseau de l'école ou de l'établissement, de généraliser des espaces numériques de travail (ENT), de créer de nouveaux supports interactifs et des manuels numériques innovants enfin de lancer une réflexion sur une réforme plus globale des programmes et des méthodes d'enseignement et d'évaluation afin de mettre le numérique au service d'une pédagogie renouvelée. Elle souhaite savoir si le Gouvernement entend donner suite aux recommandations et suggestions de la dite mission et si un programme d'actions sera éventuellement établi dans ce sens.